

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° DN51

présenté par  
M. Ferrara

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après le mot « prioritaires », rédiger ainsi la fin de la troisième phrase de l'alinéa 54 : « mais aussi pour corriger les effets des déflations d'effectifs engagées sous les précédentes LPM ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de rappeler que les effectifs supplémentaires viennent également corriger le manque de recrutement et les suppressions de postes constatés sous les précédentes lois de programmation militaire.